

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mai 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer
le terrorisme international****Lettre datée du 19 mai 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je me vois contraint d'appeler à nouveau votre attention sur la nouvelle vague d'attentats meurtriers perpétrés par des Palestiniens contre des civils israéliens innocents.

Au cours des trois derniers jours, pas moins de cinq kamikazes ont pris pour cible des citoyens israéliens. Le samedi 17 mai, un terroriste palestinien déguisé en juif orthodoxe s'est approché d'un jeune couple israélien qui se promenait sur la place Gross, à Hébron, et a déclenché ses explosifs, tuant Gadi Levy et sa femme enceinte, Dina Levy. L'organisation terroriste Hamas, qui opère librement à partir du territoire relevant de l'Autorité palestinienne, a revendiqué cet attentat.

Le dimanche 18 mai, peu avant 6 heures du matin, près du quartier de French Hill à Jérusalem, un kamikaze habillé en juif orthodoxe s'est fait exploser dans un autobus bondé. Cet horrible attentat dirigé contre des civils a fait sept morts, à savoir : Shimon Ostinsky, Nellie Perov, Olga Brenner, Marina Tzachivirshvili, Yitzhak Moyial, Roni Yisraeli et Raleb Tawil, un Palestinien de Shoafat, et au moins 20 blessés. Une demi-heure plus tard, un deuxième kamikaze palestinien a été intercepté alors qu'il s'apprêtait à commettre un autre attentat terroriste au nord de Jérusalem. Ces deux attentats ont également été revendiqués par le Hamas.

Le lendemain, lundi 19 mai, un terroriste palestinien à bicyclette a déclenché des explosifs près d'une jeep militaire qui se trouvait à proximité de Kfar Darom, dans le sud de la bande de Gaza. Trois soldats israéliens ont été blessés dans l'explosion, qui a tué le kamikaze. Le Hamas a également revendiqué ce quatrième attentat. Plus tard dans la journée, une kamikaze palestinienne a déclenché les explosifs qu'elle portait sur elle à l'entrée du centre commercial Shaarei Amakim dans la ville israélienne d'Afula. Cet acte meurtrier a fait trois morts et quelque 47 blessés parmi les civils israéliens. Mais le bilan aurait pu être encore bien plus



lourd si un garde de sécurité israélien n'avait pas empêché la kamikaze d'entrer dans le centre commercial. Les noms des personnes tuées dans l'attentat sont : Hassan Ismail Tawatha de Jisr a-Zarqa et Avi Zrihan de Beit Shean. Le nom du garde de sécurité n'a pas été communiqué. Le Djihad islamique et la Brigade des Martyrs d'Al-Aqsa du Fatah de Yasser Arafat ont revendiqué cet attentat.

Les attaques terroristes sanglantes perpétrées ces derniers jours dans plusieurs pays montrent une fois de plus que la menace terroriste concerne le monde entier. Comme l'a maintes fois répété Israël, le terrorisme peut frapper n'importe qui et n'importe où. Le tolérer dans une région ne fait que renforcer les réseaux terroristes et aggraver la menace qu'ils représentent pour la paix et la sécurité internationales. Nous exhortons donc à nouveau la communauté internationale à exiger le démantèlement complet de l'infrastructure terroriste palestinienne, comme le lui imposent le droit et la morale. Il s'agit là d'un préalable indispensable à la paix tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens.

Le carnage et la terreur créés par les récents attentats palestiniens montrent, une fois encore, quel est l'obstacle majeur à la reprise d'un véritable processus de paix : des groupes terroristes palestiniens, qui opèrent au grand jour dans les zones relevant de l'Autorité palestinienne et bénéficient du soutien de la direction palestinienne, continuent de s'acharner contre les civils israéliens, empêchant ainsi la création d'un environnement propice à un dialogue serein, libéré du spectre du terrorisme et de la violence. Tant que la direction palestinienne continuera de soutenir et de glorifier de tels actes sans agir concrètement pour démanteler les organisations terroristes et leurs infrastructures, ses condamnations du terrorisme et toutes ses belles paroles en faveur d'un règlement négocié ne pourront être prises au sérieux.

Israël ne peut accepter les déclarations de ceux qui prétendent vouloir la paix si elles ne s'accompagnent pas sur le terrain de mesures énergiques prouvant qu'elles ne sont pas de vaines paroles destinées à apaiser l'opinion publique occidentale et à tromper la communauté internationale, alors que, dans les faits, le terrorisme continue de bénéficier d'un soutien actif ou pour le moins passif. L'obligation qui incombe à la direction palestinienne et à d'autres régimes de la région de renoncer à soutenir cette stratégie scélérate qu'est le terrorisme ne souffre aucune exception; un tel soutien est injustifiable, moralement condamnable et illégal. Il doit donc cesser immédiatement, pour que la communauté internationale et les peuples israélien et palestinien puissent se convaincre que l'ère de la duplicité et de l'imposture est révolue. Or, jusqu'à présent, pas une seule mesure n'a été prise pour prévenir le terrorisme et les citoyens israéliens continuent d'être délibérément pris pour cible.

L'État d'Israël désire ardemment vivre en paix avec ses voisins et a montré qu'il était prêt à de douloureux compromis pour y parvenir. Toutefois, des attaques aussi meurtrières anéantissent toute chance de voir un tel espoir se réaliser. Aussi longtemps que la partie palestinienne et les régimes de la région qui soutiennent le terrorisme ne s'acquitteront pas de leurs obligations en vertu du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et des accords qu'ils ont conclus, en s'attaquant résolument à ceux qui exaltent le terrorisme et incitent à la violence, climat qu'ils entretiennent depuis de nombreuses années, Israël sera contraint de prendre les mesures défensives qui s'imposent pour protéger ses civils. L'heure n'est plus aux paroles mais aux actes.

Cette lettre fait suite aux nombreuses autres missives qui décrivent point par point la campagne de terrorisme palestinien et le meurtre des civils innocents victimes d'une stratégie concertée et contraire à toutes les règles de droit, dont les terroristes et ceux qui les soutiennent doivent être tenus entièrement responsables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, au titre des points 36 et 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dan **Gillerman**
